

SEANCE DU 29 MARS 2018

Présents : Jeannine FAIVRE, Pierre GILBERT, Pierre LOMBARDET, Maryse NICOD, Sylvain PAUCOD.
Excusé : Bruno CIOE,
Secrétaire : Maryse NICOD.

VALIDATION DE PROJETS

- **Extension du cimetière** : Monsieur le Maire présente un projet d'extension du cimetière ANDELOT-MORVAL/THOISSIA. Le conseil donne un accord de principe dans l'attente de l'avis du conseil municipal de Thoissia. Par anticipation, le conseil municipal décide mettre 20 000.00 € au budget investissement
- **Local technique** : Monsieur le Maire propose d'acheter un ou deux containers en métal qui seraient déposés au-dessus du lotissement, côté nord. Le prix d'un container s'élèverait à 1790.00 € HT + 500.00 € le coût du transport. Le conseil municipal décide attribuer un budget de 5000.00 €.
- **Verger communal** : Un appel à projets est lancé par le Conseil Régional pour la mise en place d'un Verger de sauvegarde. Une subvention à hauteur de 70 % peut être envisagée. Monsieur le Maire propose de déposer un dossier. Ce Verger de sauvegarde sera installé sur le terrain au-dessus du lotissement. Le conseil municipal donne un accord de principe et décide de mettre 10 000.00 € au budget investissement.

VENTE DE BIENS COMMUNAUX

- **Local de chasse** : Monsieur le Maire propose de vendre à l'Association Intercommunale de Chasse, le local qu'ils occupent actuellement. Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal
 - **Accepte** de vente ce local à l'AICA
 - **Fixe** le prix à hauteur de 25 000.00 € selon l'estimation du notaire
 - **Dit** que les frais de notaire seront à la charge de l'association
 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- **Logement Morval** : Seulement deux appels ont été reçus concernant cette vente, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
 - **Décide** de recourir à une agence immobilière.
 - **Dit** que le mandat pour cette vente sera donné à l'agence Capifrance.
 - **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.
- **Maison communale – Andelot** : Monsieur le Maire rapporte la proposition des locataires d'établir une vente à terme de la maison communale située sur Andelot. Après étude de cette proposition et débat, le conseil municipal refuse cette proposition.

CLECT – Attribution de compensation

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour approuver la notification de la Communauté de Communes Petite Montagne concernant les attributions de compensation définitives pour l'année 2017, soit un montant de 5 691.00 €.

Après délibération et à l'unanimité le conseil :

- **Valide** le montant de 5 691.00 € concernant les attributions de compensation définitives pour l'année 2017 versées par la Communauté de Communes Petite Montagne
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal et en accord la secrétaire qu'il convient pour raison budgétaire de diminuer le nombre d'heures de Madame Nathalie MORAND. Monsieur le Maire propose une diminution d'une heure hebdomadaire. La mairie sera ouverte dorénavant de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Après délibération et à l'unanimité le conseil :

- **Accepte** la diminution à raison d'une heure hebdomadaire le temps de travail de Madame Nathalie MORAND
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 et COMPTE DE GESTION 2017

Le conseil municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion à l'unanimité.

| <u>LIBELLE</u> | <u>FONCTIONNEMENT</u> | | <u>INVESTISSEMENT</u> | | <u>GLOBAL</u> | |
|----------------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédents |
| Résultats 2016 reportés | | 92 437.17 | | 25 425.13 | | 117 862.84 |
| Part affectée à l'investissement | | | | | | |
| Opérations de l'exercice 2017 | 57 186,30 | 88 300.59 | 80 594.43 | 4 675.60 | 137 780.73 | 92 976.19 |
| TOTAUX | 57 186.30 | 180 738.30 | 80 594.43 | 30 100.73 | 137 780.73 | 210 839.03 |
| Résultats de clôture | | 31 114.29 | 75 918.83 | | 44804.54 | |
| Résultats définitifs | | 123 552.00 | 50 493.70 | | | 73 058.30 |

AFFECTATION DE RESULTAT 2017

L'exercice 2017 a généré un excédent de fonctionnement de 31 114.29 €.

Les résultats antérieurs reportés sont de 92 437.71 €.

Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 123 552.00 €.

Le Conseil municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement 73 058.30 €.

BUDGET PRIMITIF 2018.

La section de fonctionnement s'équilibre à 145 788.59 €.

La section investissement s'équilibre à 146 672.29 €

Il est approuvé par l'ensemble des membres présents.

VOTE DES TAXES

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales 2017 pour 2018 comme suit :

- Taux d'habitation : 8.53 %
- Taxe foncière bâti : 6.59 %
- Taxe foncière non bâti : 18.87 %

QUESTION DIVERSE :

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de régler la facture à l'entreprise BOISSON TP pour un montant de 1 448.00 € TTC. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à régler cette facture.

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, le séance est levée à 22h45